

I.N.S.E.E.

DIRECTION DES SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES

Service des Programmes

le 30 mai 1983

N° 320/169

CONTRIBUTION AU COLLOQUE AODES

DU 8 JUIN 83

Des chiffres pour l'Économie Sociale :

→ les sources d'information

→ mobiliser les données existantes et en créer de nouvelles.

Philippe KAMINSKI

1. BREF EXPOSE DES MOTIFS

- 11 - La demande
- 12 - Les conditions institutionnelles de l'offre
- 13 - Sources et difficultés spécifiques

2. PRIORITES ET OBJECTIFS

- 21 - Rassembler l'information existante
- 22 - Définir le cadre conceptuel global
- 23 - Sur l'utilisation du répertoire SIRENE

3. LA QUALITE DES STATISTIQUES ISSUES DE SIRENE : QUELQUES COMPLEMENTS

- 31 - Utilisation du FGE pour un premier contrôle des données issues de SIRENE
- 32 - Quelques enseignements tirés des données du FGE

ANNEXE

Note technique sur le Fichier des grands établissements (FGE)

1. Bref exposé des motifs.

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour vanter les mérites de l'Economie Sociale, voire pour en faire un instrument de réponse privilégié à la crise que nous traversons. Au delà des effets de parole, ceci nous renvoie directement à une demande d'informations quantifiées :

- Que pèse au juste l'Economie Sociale ?
- Quel est son rôle exact dans la formation de la richesse nationale ?
- Quelles sont ses potentialités en matière de créations d'emploi, de développement local, de compétitivité, d'innovation ?
- Combien de personnes - membres, sociétaires ... - fait-elle participer, et de quelle façon ?

On mesure l'importance qu'il y a à ne pas laisser ces questions sans réponse précise. En effet, aucune activité économique ou sociale ne peut aujourd'hui faire entendre sa voix si elle ne dispose pas du minimum de données chiffrées lui permettant de peser dans les arbitrages qui la concernent. Tant que l'Economie Sociale n'aura pas à sa disposition un système statistique adapté à ses besoins, elle ne pourra que demeurer l'objet de témoignages de sympathie, plus ou moins sincères, plus ou moins intéressés ; mais elle ne sera en mesure,

- ni de montrer son unité et son originalité (si tant est que celles-ci existent, mais c'est aussi un effet des chiffres que de le prouver) ;
- ni de participer aux décisions politiques et économiques en faisant valoir sa spécificité.

Or, dans l'état actuel des choses, le système statistique français - bien que l'un des meilleurs au monde - n'est pas en mesure de fournir des données fiables sur l'Economie Sociale, Cependant les difficultés techniques ne sont pas les seules : on observe comme une reticence des principaux intéressés à se lancer dans cette aventure.

11. La demande.

Passer de l'âge du discours à celui de la connaissance objective n'est pas une mutation aisée à assumer, surtout lorsque le dit discours est volontiers porteur d'une emphase et d'un lyrisme que la froide réalité des chiffres risque de détruire. D'où le caractère ambigu des réactions du monde de l'économie sociale à la perspective d'avoir à passer, à son tour, sous la toise des comptes économiques.

D'un côté, l'accent est mis sur la difficulté qu'il y aurait à évaluer l'économie sociale avec des instruments analogues à ceux qui ont été conçus pour la mesure de l'économie dans son ensemble. Différente tant par sa finalité que par ses principes de fonctionnement, l'économie sociale fournit tant à ses sociétaires qu'à la collectivité des services d'un type particulier qui ne peuvent se réduire à une simple grandeur monétaire. Mieux vaudrait alors se passer de statistiques plutôt que d'enfermer l'économie sociale dans un cadre conceptuel mutilant.

A l'opposé, il se trouve des décideurs administratifs ou politiques qui ont un besoin immédiat de chiffres, même partiels, même approximatifs, afin d'argumenter leurs propos et de peser dans les arbitrages. Ceci semble particulièrement aigu en matière d'emploi et de créations d'emplois. La demande en provenance des chercheurs se développe également ; nombre d'entre eux reconnaissent être handicapés par l'absence quasi totale de données fiables et cohérentes sur ce domaine.

Absence de données qui se double, dans le monde de l'économie sociale, par une absence de pratique des chiffres et par une méconnaissance largement répandue des contraintes de rigueur et de continuité qu'impose le fonctionnement d'un système statistique. Face à cette situation, il est clair que l'offre s'imposera à la demande, qu'elle en façonnera les contours et en déterminera les composantes. Ce rôle instituant confère dès lors aux statisticiens une responsabilité particulière, d'une part en matière de pédagogie de l'utilisation de l'information, d'autre part en matière de concertation avec les partenaires de l'économie sociale pour la définition des concepts et des agrégats les mieux adaptés. Il importera à l'offre de montrer que la contradiction entre les deux tendances de la demande potentielle qui se dessine n'est qu'apparente, et que la diffusion de résultats sommaires est la première étape obligée de la constitution de comptes plus complets de l'Economie Sociale qui viendront par la suite.

12. Les conditions institutionnelles de l'offre.

La diversité, voir la balkanisation, des organismes d'économie sociale rend sans doute illusoire l'idée qu'ils pourraient par eux-mêmes assumer une large part de la gestion du futur système statistique de l'économie sociale - à l'instar des syndicats professionnels qui jouent un rôle central dans l'établissement des statistiques industrielles. Seule une Administration pourra disposer des moyens techniques nécessaires, bénéficier de la confiance et de l'autorité indispensables et apporter à ses interlocuteurs toutes les garanties liées à la loi sur la protection du secret statistique. Encore faut-il que cette Administration soit unique et que cette mission lui soit clairement reconnue. Le caractère transversal du monde associatif - pas moins de quinze Ministères de tutelle différents - ajoute à cette difficulté.

Il est exclu que l'INSEE se charge de jouer ce rôle. La règle veut en effet que l'Institut, en dehors de ses missions propres qui sont fixées dans le cadre d'une programmation à moyen terme, ne puisse qu'accorder un concours technique et méthodologique aux administrations qui le demandent, à la condition expresse que celles-ci se soient dotées de moyens permanents nécessaires au fonctionnement du système statistique considéré. Ce dernier devra par ailleurs avoir reçu le visa du Conseil National de la Statistique.

Il reviendrait donc à la DIES de prendre les dispositions qui s'imposent aucune autre administration ne paraissant à l'heure actuelle en situation de pouvoir le faire - et bien qu'un important effort de coordination soit à réaliser, certains Ministères ayant pris en s'appropriant à prendre des initiatives concernant des sous-secteurs de l'Economie Sociale relevant de leur tutelle.

Bien entendu, une fois ces principes acceptés, des solutions transitoires sont envisageables afin de ne pas attendre davantage : appels d'offre, contrats de gré à gré, recrutements à durée déterminée, etc ... Cependant ceci ne devrait concerner que des travaux bien délimités, et faire l'objet d'un contrôle technique très strict. En effet diverses expériences antérieures ont montré le grand danger de ces formules : s'il est aisé de sous-traiter une étude, le risque est beaucoup plus grand quand il s'agit de l'élaboration d'un système statistique.

13. Sources et difficultés spécifiques.

Le champ de l'économie sociale ne s'impose pas a priori ; plusieurs définitions, plus ou moins extensives, coexistent et témoignent de préoccupations différentes. Le devoir du statisticien face à un tel problème est d'une part de s'en tenir à des définitions objectives - donc essentiellement juridiques, d'autre part de retenir le champ le plus large possible de manière à pouvoir isoler tous les sous-ensembles faisant l'objet de demandes particulières.

Ceci conduit à distinguer trois niveaux d'organismes :

a) Les unités caractéristiques de l'économie sociale (mutuelles plus coopératives plus diverses catégories d'associations).

b) Les unités assimilées : organismes dont le fonctionnement est semblable à celui des unités caractéristiques, mais où l'adhésion est institutionnelle et non plus libre - par exemple, les comités d'entreprise, les chambres d'agriculture, etc...

c) Les unités connexes : Organismes au second degré, sociétés anonymes filiales, etc... : en gros toutes les entreprises non membres de l'économie sociale mais qui y sont associées par leur situation économique ou financière.

Cette définition du champ, à laquelle il reste à associer une nomenclature fonctionnelle précise, détermine dans une large mesure les difficultés qu'il faudra résoudre en matière de collecte et de traitement des données.

Les critères distinctifs de l'économie sociale ne recouvrent en effet aucune des classifications comptables usuelles : secteur institutionnel, activité, caractère marchand ou non. La seule source disposant d'un code se rapprochant de ce que l'on désire est le répertoire national des entreprises et établissements, dit répertoire SIRENE. Et le seul moyen de repérer les unités de l'Economie Sociale dans les autres fichiers existants est l'identifiant de base, c'est à dire le numéro SIRET, dont il faudrait constituer une table. Ceci se heurte à des difficultés considérables, qui seront brièvement évoquées plus loin.

Les sources d'information peuvent quant à elles être classées, selon leur nature, en quatre catégories posant chacune des problèmes spécifiques.

1 - Les documents administratifs. Ceux-ci peuvent être d'ores et déjà conçus pour une exploitation statistique : c'est le cas des déclarations annuelles de salaires, qui peuvent être précieuses pour l'étude des catégories d'emploi offerts par l'économie sociale. Ils peuvent également n'être ni exhaustifs ni aisément exploitables : et c'est sans doute le cas de l'information sur les associations détenue par les différents Ministères subventionneurs.

2 - Les enquêtes auprès des organismes. Il peut s'agir d'enquêtes existantes ou d'enquêtes à créer : tel est le cas de l'enquête annuelle d'entreprise dans les services, qu'une future et hypothétique extension aux activités non marchandes conduirait à devenir la principale source d'information sur les associations.

3 - Les enquêtes auprès des personnes. Celles-ci permettraient en théorie de connaître l'économie sociale par les biais de ses membres ou sociétaires. Actuellement elles ne peuvent donner que des indications très lacunaires sur l'occupation du temps, l'appartenance à une association ou la pratique de certaines activités collectives.

4 - Les informations indirectes sur l'économie sociale, au premier rang desquelles on peut classer les déclarations d'associations publiées au J.O.

A cela il faut ajouter certains éléments de synthèse qui sont d'ores et déjà réalisés. Ainsi en est-il de la coopération agricole, des assurances à caractère mutuel, etc... Dans l'ensemble, il ressort que l'information est pour l'instant éparse et ne couvre pas l'ensemble du champ : d'autre part, qu'il existe une différence notable de couverture statistique entre les formes coopératives et mutualistes pour lesquelles on dispose potentiellement d'une information non négligeable et les formes associatives où tout ou presque reste à faire.

2. Priorités et objectifs.

En l'absence de demande précise, l'offre se doit d'abord de :

- 1) Dresser un panorama exhaustif de ce qui existe ou peut être rapidement mobilisé;
- 2) Définir des objectifs à moyen terme, pouvant certes donner ultérieurement lieu à des modifications ou des aménagements, mais suffisamment précis et contraignants pour structurer et orienter les futures opérations de collecte et de traitement.

21. Rassembler l'information existante.

Comme on l'a souligné, des données déjà agrégées existent sur la plus grande partie des secteurs coopératifs et mutualistes. En revanche, dans le domaine des Associations, il faudra d'abord s'accorder sur une nomenclature aussi opératoire que possible ; les postes en seraient définis suivant des critères davantage institutionnels qu'économiques, de façon à fédérer progressivement les informations détenues par les différents organismes.

Il conviendra également de réaliser un recensement des informations disponibles dans les nombreuses enquêtes menées depuis une quinzaine d'années auprès des Ménages.

22. Définir le cadre conceptuel global.

Quelle que soit la complexité des problèmes soulevés par la description de l'Economie sociale, il est deux nécessités de base incontournables :

- l'articulation, voir la transparence, avec le cadre général de la Comptabilité Nationale.
- la priorité à donner à la description des flux monétaires qui traversent le monde de l'Economie Sociale.

En effet, il serait vain de vouloir construire ex nihilo un cadre d'analyse, fait-il parfait, qui ne soit pas immédiatement compris par les familiers du raisonnement économique, qui n'entre pas dans leurs catégories usuelles ; et par ailleurs, si l'argent n'est pas tout, surtout dans l'Economie Sociale, il reste encore le meilleur indicateur possible, en tous cas le plus universel, de l'importance et des performances d'une entreprise - bien avant le nombre de salariés, de membres ou de sociétaires, ou les rapports humains qu'elle suscite.

C'est pourquoi la voie du compte satellite est incontestablement la seule qui vaille d'être poursuivie. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra tout particulièrement veiller à ménager des " entrées " pour développer ultérieurement, à mesure de l'avancement des travaux, les calculs d'indicateurs relatifs à ce qui fait la spécificité de l'Economie Sociale : travail bénévole, structure du sociétariat, nature des financements non liés aux ventes de biens ou services, conditions particulières de répartition des surplus, mesure de la participation réelle ...

23. Sur l'utilisation du répertoire SIRENE.

Seule source ayant jusqu'à présent permis le calcul de données d'ensemble sur l'Economie Sociale, le répertoire SIRENE n'est pas un instrument organisé pour la statistique et sa couverture du champ des associations est approximative. De plus les informations qu'il contient - identification des établissements, activité économique et effectifs de salariés - sont très pauvres et ne justifient sans doute pas en elles-mêmes un effort de " nettoyage " du répertoire. En revanche, ce travail devient nécessaire dès lors que SIRENE n'est plus considéré comme une source première, mais comme une base de sondage et le moyen d'identifier les établissements d'Economie Sociale dans d'autres sources.

Un telle opération a été réalisée dans la Région Lorraine, à la suite d'une initiative décentralisée de l'OREAM. Il s'agit d'une tâche lourde, qui devra être progressivement menée à bien.

Dans la partie qui suit, nous n'avons pas la prétention d'esquisser ce grand nettoyage, mais de jeter un regard critique sur les premières exploitations statistiques réalisées à partir de SIRENE, au moyen d'un autre instrument statistique ; le fichier des Grands Etablissements (FGE) dont on trouvera une brève description en annexe.

3. La qualité des statistiques issues de SIRENE : quelques compléments

A trois reprises, j'ai été amené à communiquer des résultats statistiques obtenus par totalisation des informations contenues dans le registre SIRENE pour des établissements dont la catégorie juridique correspond a priori aux catégories de l'économie Sociale :

- en mars 80, sur le répertoire au 31-3-79
(simple reprise de données des tableaux de contrôle)
- en juillet 80, sur le répertoire au 31-3-80
(réalisation de tableaux de tri spécifiques)
- en mars 82, sur le répertoire au 1-1-82
(extraction d'un sous-fichier permettant toutes les analyses supplémentaires désirées).

J'ai à chaque fois attiré l'attention des destinataires sur la fragilité de ces résultats et sur leur non-comparabilité. Malheureusement ces précautions n'ont pas été suivies, les chiffres ont été repris de manière incontrôlée, et cités abondamment par les voix les plus autorisées, davantage semble-t-il pour leur conférer un rôle incantatoire qu'une fonction précise d'instrument de mesure.

Ceci montre l'ampleur de l'effort de pédagogie à réaliser... Peut-être les quelques remarques qui suivent seront-elles à même de "refroidir" les utilisateurs impatientes et de les convaincre de la nécessité d'un long travail de collecte et de contrôle.

Résumé des chiffres SIRENE au 1-1-82.

. L'économie sociale compte 120000 établissements et 1138000 salariés.

. Répartition par taille (nombre de salariés)

	Aucun salarié	1 à 10 salariés	Plus de 10 salariés
Coopératives	15873	15232	3183
Mutuelles	2295	3075	1610
Associations	68469	58823	13474
		45971	192355
		11016	143797
		160515	550322

Première ligne : nombre d'établissements

Seconde ligne : nombre de salariés correspondant

. Répartition par activité économique : (nombre de salariés)

	Production Commerce Crédit	Services	Assurance Prévoyance
Coopératives	206523	11259	20554
Mutuelles	7743	38246	108824
Associations	21961	665961	22925

UTILISATION DU FGE POUR UN PREMIER CONTROLE
DES STATISTIQUES ISSUES DE SIRENE

Pour des raisons de temps seul un rapprochement partiel a été effectué entre les deux fichiers : le FGE (cf. encart technique) et le répertoire SIRENE en date du 1.1.82, qui a servi à l'élaboration des dernières statistiques sur l'Economie Sociale) : il concerne les établissements que SIRENE classe à plus de 500 salariés, ce qui représente 103 unités pour les 19 Régions concernées.

Ces établissements totalisent au répertoire 74.522 salariés, soit 6.55 % du total recensé au titre de l'Economie Sociale. Ce pourcentage est faible, ce qui rend hasardeux d'en tirer des conclusions valables pour l'ensemble du champ. On devrait néanmoins a priori s'attendre à ce que, sur ces plus grosses unités, les informations soient dans l'ensemble correctes : les erreurs, omissions, doubles comptes ou les mauvaises codifications étant vraisemblablement plus fréquentes sur les petits établissements que sur les plus grands.

Or le résultat ne laisse pas d'être préoccupants : on a en effet dénombré 70 messages d'anomalies, répartis comme suit :

- . 29 établissements figurant au répertoire sont inconnus au FGE ;
- . 13 établissements figurant au FGE sont inconnus au répertoire ;
- . 28 établissements figurent dans les deux sources, mais avec des informations grossièrement contradictoires

70 sur un total de 103 unités, soit une proportion des deux tiers, et ce sur les plus de 500 salariés, voilà qui donne une fâcheuse idée de la précision des chiffres de l'ensemble du champ SIRENE ! D'autant plus que les 46 établissements qui concordent ne sont pas indemnes de tout risque.

Ils n'ont pas été vérifiés, et il se peut que des informations, bien que communes aux deux fichiers, soient également erronées ...

Les raisons de ces anomalies sont multiples et gagnent à être analysées dans le détail. L'absence dans le FGE peut provenir d'une catégorie juridique à blanc ou codée hors de l'Economie Sociale (à tort ou à raison) ; elle peut également être due à une couverture insuffisante de certaines activités (services de santé par exemple) ou à une exclusion volontaire motivée par le caractère particulier des emplois concernés (handicapés dans le cadre de l'aide par le travail, aides ménagères à domicile, saisonniers dans les coopératives agricoles, etc ...)

L'absence dans le répertoire est causée soit par une catégorie juridique hors du champ, soit par une codification différente de l'effectif qui fait tomber l'établissement sous la barre des 500.

Enfin, la non-concordance entre les deux fichiers est essentiellement due aux conventions de regroupement au siège de l'ensemble des établissements d'une même raison sociale. Tous les cas se rencontrent : SIRENE parfois regroupe, parfois distingue ; le FGE également ; parfois, le FGE ne distingue que les établissements secondaires de plus de 100 salariés, qui rentrent ainsi dans son champ à titre individuel, et agrège tous les autres à l'établissement principal.

Après correction des anomalies aisées à interpréter, on peut établir la typologie suivante des problèmes rencontrés :

. 17 cas concernent les Caisses de Crédit Agricole. On en trouve quatre absentes du FGE, sept qui ont un effectif FGE très supérieur à celui de SIRENE, et six qui sont dans le cas inverse.

. 9 cas concernent les caisses primaires d'Assurance Maladie, qui en aucun cas ne devraient faire partie de l'Economie Sociale. Elles sont en général, par erreur codées en L (mutuelles). On en trouve six dans SIRENE et pas dans le FGE, deux dans le FGE et pas dans SIRENE, une dans les deux fichiers mais avec des effectifs très différents.

. 23 autres cas concernent les regroupements au siège. Quatre fois le FGE donne un effectif très supérieur à SIRENE, cinq fois c'est le cas inverse. Enfin, la palme de la plus grosse anomalie rencontrée revient à une banque coopérative dont 14 établissements d'un même département se voient tous affectés du même effectif, celui de l'ensemble des établissements dudit département ... soit 8622 emplois artificiellement créés d'un seul coup.

. 7 établissements sont absents du FGE pour des raisons de couverture insuffisante du champ.

. 8 établissements ne sont "grands" au regard de SIRENE que parce qu'ils intègrent des emplois intermittents, saisonniers ou de caractère particulier que les gestionnaires régionaux du FGE ont préféré ne pas prendre en compte. Exemple : un établissement a été retiré du FGE après qu'il ait été établi que sur ses 592 salariés, seuls 7 étaient en fait employés au siège, le reste étant constitué d'aides ménagères à domicile.

. Enfin, six établissements manifestement hors du champ de l'économie sociale font l'objet de classements erronés : deux comités d'oeuvres sociales du personnel municipal, deux centres de FPA, une ASSEDIC et un laboratoire du CNRS.

On peut y ajouter le cas de deux établissements répertoriés dans SIRENE en catégorie juridique " Y " (Fondation) et qui n'ont pas été retenus dans les critères de tri au moment de la constitution du fichier du FGE. Il s'agit d'établissements hospitaliers spécialisés de grande taille.

Dans le même ordre d'idées, l'examen des codes catégorie juridique montre d'autres anomalies que les seuls cas cités plus haut.

Les institutions de crédit de l'économie sociale (dont la plus grande partie sont les caisses de crédit agricole) sont en général codées en coopératives. On rencontre néanmoins 3 cas de codage en mutuelle, un en association, deux à blanc et un en code "N" (établissement d'utilité publique). Par ailleurs on note dans le FGE une Caisse de Mutualité Sociale Agricole codée en coopérative; et une grande mutuelle de l'Ouest de la France, correctement codée dans SIRENE mais répertoriée "J" (Société Civile) dans le FGE.

Ce rapide tour d'horizon montre à la fois l'urgence et l'importance d'un " nettoyage " en profondeur du répertoire SIRENE pour amener celui-ci à servir de source d'information statistique et surtout de base de sondage pour des opérations de collecte spécifiques à l'économie sociale. Qu'un tel pourcentage d'inexactitudes ait pu être constaté sur les plus gros, et donc les plus facilement repérables, des établissements du champ en dit long sur le caractère extrêmement hasardeux des estimations qui ont été réalisées jusqu'à présent sur la totalité du domaine.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRES
DES DONNÉES DU FGE

Après diverses corrections suggérées par l'examen des plus de 500 salariés, et compte tenu de la nature de sa gestion, le FGE peut être considéré comme un instrument de description de certains caractères de l'économie sociale, doté d'une fiabilité (faute de mieux) satisfaisante. Il a bien sûr l'inconvénient de ne concerner qu'une partie du champ (165 000 salariés au 31.12.80) ; par ailleurs le comportement des plus gros établissements n'est pas toujours comparable à celui des plus petits, et l'effet moteur que les uns peuvent avoir sur les autres n'est pas le même d'une activité à l'autre : et sur ce plan, nous n'avons aucune information spécifique à l'Economie sociale.

La structure des établissements du FGE par rapport à l'activité économique et à la nature juridique est la suivante :

	Coopératives	Mutuelles	Associations
Agriculture, Industries Laitières, Autres I.A.A.	126	1	0
Industries, Bâtiment	27	0	8
Commerces	59	0	0
Enseignement	0	3	28
Services Marchands divers	17	6	47
Santé, Action Sociale	3	8	124
Assurances, Prévoyance	24	95	15
Organismes de crédit	44	8	4
Services Non Marchands divers	0	0	30

Il apparait clairement que chaque type d'activité correspond à une forme d'organisation et une seule. Les quelques exceptions peuvent sans grand risque être mises sur le compte d'un mauvais codage ou d'un regroupement trop réducteur des activités. Il y a donc a priori, tout au moins pour les grands établissements, un cloisonnement très net entre les trois composantes de l'économie sociale, ce qui justifie de les considérer séparément.

a) les coopératives

Elles comptaient sur notre champ 58 739 salariés au 31.12.71 contre 73 139 au 31.12.80. Cet effectif est en progression constante sur la période, ce qui n'est pas le cas des activités correspondantes pour l'ensemble de l'économie, qui ont connu leur effectif salarié maximal en 1974 :

1971	58 739	8 720 700	9 118 500
1972	61 976	8 824 000	9 249 600
1973	67 977	9 017 200	9 471 100
1974	68 097	9 110 100	9 589 000
1975	69 348	8 872 100	9 368 100
1976	71 403	8 853 200	9 360 600
1977	71 725	8 850 600	9 366 300
1978	72 461	8 741 700	9 269 700
1979	72 783	8 636 700	9 171 400
1980	73 139	8 577 500	9 116 900

Première colonne : effectif salarié des coopératives du FGE.

Seconde colonne : effectif salarié total, France entière, secteur secondaire + commerce.

Troisième colonne: même chiffre additionné de l'effectif du secteur Banques et Assurances.

De 1974 à 1980, alors que l'économie française perdait autour de 500 000 emplois sur le champ où s'exerce l'activité des coopératives, celles-ci voyaient leurs effectifs progresser de quelque 7,4 %.

Autre illustration : en 1971, le ratio de la première colonne du tableau ci-dessus à la troisième était de 0,644 % ; il passe à 0,802 % en 1980.

En effet, il serait vain de vouloir construire ex nihilo un cadre d'analyse, fait-il parfait, qui ne soit pas immédiatement compris par les familiers du raisonnement économique, qui n'entre pas dans leurs catégories usuelles ; et par ailleurs, si l'argent n'est pas tout, surtout dans l'Economie Sociale, il reste encore le meilleur indicateur possible, en tous cas le plus universel, de l'importance et des performances d'une entreprise - bien avant le nombre de salariés, de membres ou de sociétaires, ou les rapports humains qu'elle suscite.

C'est pourquoi la voie du compte satellite est incontestablement la seule qui vaille d'être poursuivie. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra tout particulièrement veiller à ménager des " entrées " pour développer ultérieurement, à mesure de l'avancement des travaux, les calculs d'indicateurs relatifs à ce qui fait la spécificité de l'Economie Sociale : travail bénévole, structure du sociétariat, nature des financements non liés aux ventes de biens ou services, conditions particulières de répartition des surplus, mesure de la participation réelle ...

23. Sur l'utilisation du répertoire SIRENE.

Seule source ayant jusqu'à présent permis le calcul de données d'ensemble sur l'Economie Sociale, le répertoire SIRENE n'est pas un instrument organisé pour la statistique et sa couverture du champ des associations est approximative. De plus les informations qu'il contient - identification des établissements, activité économique et effectifs de salariés - sont très pauvres et ne justifient sans doute pas en elles-mêmes un effort de " nettoyage " du répertoire. En revanche, ce travail devient nécessaire dès lors que SIRENE n'est plus considéré comme une source première, mais comme une base de sondage et le moyen d'identifier les établissements d'Economie Sociale dans d'autres sources.

Un telle opération a été réalisée dans la Région Lorraine, à la suite d'une initiative décentralisée de l'OREAM. Il s'agit d'une tâche lourde, qui devra être progressivement menée à bien.

La progression annuelle moyenne relative s'établissant à 2,2 %, ce qui peut être jugé considérable, si ce même chiffre devait être vrai sur l'ensemble des régions et l'ensemble des tailles d'établissement.

b) les mutuelles

Ici encore, l'effectif du FGE est en progression constante sur les dix années d'observation ; mais c'est également le cas des secteurs de l'économie auxquels on peut les comparer :

1971	26 443	397 800	3 885 900
1972	27 506	425 600	3 970 500
1973	29 103	453 900	4 065 800
1974	30 592	478 900	4 130 700
1975	31 573	496 000	4 207 600
1976	32 764	507 400	4 282 700
1977	33 132	515 700	4 337 500
1978	33 977	528 200	4 415 300
1979	34 478	534 700	4 429 100
1980	35 049	539 400	4 451 900

Première colonne : effectif salarié des mutuelles du FGE

Seconde colonne : effectif salarié total, France entière, du secteur Banque et Assurances

Troisième colonne : effectif salarié total, France entière, Non Marchand + Banques et Assurances.

Par rapport à la seconde colonne, le ratio passe de 6,65 % en 1971 à 6,50 % en 1980. La progression des effectifs des mutuelles est donc très légèrement inférieure, en rythme, à celle de l'ensemble du secteur des banques et assurances.

Par rapport à la troisième colonne, en revanche, le ratio passe de 0,681 % en 71 à 0,787 % en 80, soit une progression relative annuelle moyenne de 1,5 %. Il ne faudrait pas cependant en inférer que la pénétration du secteur mutualiste dans les services non marchands est en progression alors que celle du secteur mutuel dans les assurances stagnerait. En effet les effectifs totaux du secteur non marchand sont excessivement hétérogènes, comprenant aussi bien les gens de maison que les militaires du contingent ce qui justifierait une analyse plus poussée si l'on disposait du FGE sur les 22 régions.

c) les Associations

Ici encore, il y a croissance des effectifs des grands établissements du secteur tout au long de la période ; mais c'est également le cas pour les services marchands (2^e colonne) et pour l'ensemble des services, marchands et non marchands (3^e colonne) :

1971	39 463	2 152 300	5 640 400
1972	42 448	2 241 000	5 785 900
1973	44 941	2 348 100	5 960 000
1974	47 681	2 439 700	6 091 500
1975	50 166	2 489 100	6 200 700
1976	51 628	2 652 000	6 427 300
1977	53 124	2 804 800	6 626 600
1978	54 717	2 935 900	6 823 000
1979	55 340	3 031 200	6 925 600
1980	56 852	3 097 700	7 010 200

La comparaison de ces évolutions montre une nette cassure en 1975.

Par rapport aux services marchands, les effectifs des associations du FGE représentent 1,834 %, ce qui est le même chiffre qu'en 1980. Cependant il y a d'abord eu une croissance régulière, jusqu'au niveau de 2,015 en 1975, et chute progressive ensuite.

Par rapport à l'ensemble des services, le ratio s'établit à 0,700 % en 1971 et 0,811 % en 1980 : mais ce chiffre était déjà atteint en 1975 et n'a pratiquement pas bougé depuis. Vu le caractère composite, déjà évoqué, des effectifs du non marchand, on peut considérer que la première conclusion s'étend à l'ensemble du secteur couvert par les associations.

x

x x

Que valent ces quelques enseignements ? la pénétration des coopératives s'accroît-elle réellement de 2,2 % par an dans les activités où elles produisent et échangent ? la pénétration des mutuelles aurait-elle de son côté tout juste tendance à se maintenir ? Et celle des associations, après avoir vivement progressé de 1971 à 1975, refluerait-elle régulièrement depuis cette date, au point de repasser en dessous de son niveau d'il y a dix ans ?

Seul un examen plus approfondi des sources permettra de valider ou d'infirmer ces conclusions. Quelques progrès peuvent être réalisés à moindre coût, sur ce trop bref exercice : adjoindre les trois régions manquantes, comparer aux résultats obtenus sur le FGE toutes catégories juridiques confondues...

Mais quoi qu'il en soit, il ne s'agira toujours que d'emploi et de démographie des établissements. L'intérêt premier de l'économie sociale est indiscutablement ailleurs ; la bonne connaissance statistique de son champ n'est qu'une première étape, nécessaire mais peu informative par elle-même, vers l'établissement d'un système comptable spécifique.

NOTE TECHNIQUE SUR LE FICHER
DES GRANDS ETABLISSEMENTS

Mis en place et géré par l'INSEE, le Fichier des Grands Etablissements (FGE) couvre le champ de tous les établissements, quelle que soit leur activité, qui ont au moins une fois dépassé le seuil de 100 salariés permanents depuis 10 ans. Il contient diverses informations sur l'ensemble de cette période décennale, qui est glissante puisque à chaque mise à jour annuelle l'année la plus ancienne est éliminée. Sa particularité est d'être géré de façon décentralisée : chaque Direction Régionale de l'INSEE procède à la collecte des informations sur son territoire, au besoin par enquête directe. Cette proximité permet de recouper les informations partielles ou contradictoires ; le petit nombre (relativement) d'unités à suivre permet au responsable de FGE de bien connaître chacun des établissements de sa Région et d'assurer au fichier une qualité supérieure à celle des sources qui couvrent un champ plus vaste.

Les difficultés sont cependant parfois considérables et les conventions qu'il faut çà et là adopter peuvent apparaître très arbitraires. C'est ainsi que le FGE reste souvent incomplet, à tout le moins perfectible, sur l'ensemble des services non marchands, et chaque fois que se posent des problèmes d'établissements multiples ou de salariés à statut particulier. Ceci est souvent le cas pour les établissements de l'Economie Sociale.

On peut chercher à isoler ceux-ci, le FGE reprenant le code "catégorie juridique" du répertoire SIRENE - parfois modifié au cours des mises à jour.

Les résultats repris dans la présente note sont issus du FGE mis à jour au 31.12.80, c'est-à-dire couvrant les années 1971 à 1980. Pour diverses raisons, on n'a pu reprendre que 19 régions sur 22 ; l'Ile de France, le Limousin et la Lorraine en sont exclues. Les établissements retenus correspondent aux catégories juridiques K (coopérative), L (Mutuelle), V (Association 1901).

Ils sont en tout 677, répartis en 300 coopératives, 121 Mutuelles et 256 associations. Il convient de rappeler qu'il s'agit des établissements d'Economie Sociale les plus importants, que plusieurs établissements du fichier peu-

vent faire partie de la même entreprise, et qu'une grande entreprise d'Economie Sociale peut n'être pas totalement prise en compte dans le fichier, dans la mesure où ses plus petits établissements en sont exclus.

00
00